Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215600602-20261105-2026110501-DE

CONVENTION

Interventions musicales en milieu scolaire
Année 2026/2027

ENTRE

La commune de **LES FOUGERETS**

représentée par son Maire, Madame Françoise GRIGNAC

ET

REDON Agglomération

représentée par son Vice-président délégué aux activités et équipements culturels **Monsieur Florent COUTANT** agissant en vertu de la délibération CC_2026_54 du 30 mars 2026.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

REDON Agglomération assure, par les musiciens intervenants du 7 Conservatoire, des interventions musicales en milieu scolaire dans les écoles élémentaires de son territoire. Ces interventions font l'objet d'un projet pédagogique écrit par les équipes pédagogiques des écoles avec le concours des musiciens intervenants. Ces projets, et les heures attribuées, sont validés en Commission Locale d'Évaluation – CLE, par l'Éducation Nationale et la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique.
Ces interventions, menées en partenariat avec les professeurs des écoles, s'appuient sur les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle : rencontrer, pratiquer, apprendre et ont pour objectifs de :

- Développer la sensibilité et la pratique artistique,
- Élargir les connaissances culturelles,
- Apporter une ouverture culturelle, développer l'esprit critique
- Valider les compétences musicales attendues en cycles 2 et 3

Le financement de ces interventions est pris en charge différemment selon le département d'intervention.
Dans les communes du Morbihan et de la Loire-Atlantique, il est pris en charge à 50% par REDON Agglomération et à 50% par la commune concernée.

La présente convention a pour objet de fixer le nombre d'heures d'intervention et la participation financière de la commune pour l'année scolaire 2026/2027.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215600602-20261105-2026110501-DE

Article 1

Après validation de la CLE, l'(es) école(s) élémentaire(s) de la commune de LES FOUGERETS bénéficiera(ont) de **0,5h hebdomadaire(s)** d'intervention pour mener les projets musicaux.

Article 2

REDON Agglomération s'engage à assurer des interventions musique en milieu scolaire dans l'(es) école(s) de LES FOUGERETS par l'intermédiaire d'un DUMISTE (agent titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), à raison de **0,5h hebdomadaire(s)**.

Article 3

Cette prestation est réalisée selon un calendrier défini entre les écoles et les musiciens intervenants.

Article 4

La commune de LES FOUGERETS s'engage, en contrepartie, à supporter la charge représentée par l'emploi d'un musicien intervenant à hauteur de la moitié de sa rémunération et des charges patronales afférentes. Selon la délibération BEX_2021_27 du 07/06/2021, ce montant est calculé en juin de l'année scolaire précédente sur les bases suivantes :

- Traitements et charges des douze derniers mois de la totalité de l'équipe des musiciens intervenants
- Frais de déplacement pour les interventions en milieu scolaire, proratisés selon de nombre d'heure d'intervention en Loire-Atlantique et dans le Morbihan sur l'année scolaire précédente

Pour l'année 2026/2027 le montant annualisé d'une heure hebdomadaire d'intervention s'élève à 2 588.44 €, soit 1 294.22 € à la charge de la commune.
La commune de LES FOUGERETS bénéficiant de **0,5h** hebdomadaire(s),
le coût s'élèvera 647,11 € **.**

Article 4

Un titre de paiement sera adressé par REDON Agglomération à la commune de LES FOUGERETS en fin d'année scolaire.

Fait en 2 exemplaires à REDON, le 30/06/2026

Le Maire
de la Commune de
LES FOUGERETS

Madame la Maire

Le Vice-président délégué
aux activités et équipements culturels,

Monsieur Florent COUTANT